

PROCÈS-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal de la Commune de LA BOUILLIE

Séance du 11 mars 2021 à 20h00
Salle polyvalente

Date de la convocation : 04 mars 2021

Présents : Pascal LEBRETON, Dominique CHRÉTIEN, Jean-Claude LEFEBVRE, Lidwine SIMÉON, Jean-Luc BARBEDIENNE, Laurent GUYOMAR, Nathalie HUON, Nadine BLANCHARD, Ludovic BRICHORY, Béatrice BOURGAULT, Olivier LE PROVOST, Josiane BOURGAULT, Anne GOURANTON, Danièle GESREL.

Absente représentée : Murielle SIVÉ par Pascal LEBRETON.

Secrétaire de séance : Ludovic BRICHORY

Ordre du jour :

➤ *Lamballe Terre et Mer. Présentation des rapports annuels relatifs au prix et à la qualité du service public d'assainissement non collectif, du service de l'eau potable, du service de l'assainissement collectif. Année 2019.*

➤ *Personnels contractuels. Délibération autorisant le recrutement d'agents non titulaires pour remplacer les agents momentanément absents.*

➤ *Service technique. Création d'un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences jeunes.*

➤ *Information du conseil municipal sur le montant total des indemnités allouées à l'ensemble de ses membres au titre de l'année 2020.*

➤ *Communauté d'agglomération LAMBALLE TERRE ET MER. Point mensuel.*

➤ *Urbanisme :*

Permis de construire : M. et Mme Le Guen, 10 rue des Fontenelles, pour une extension.

Déclarations préalables : M Christophe Poussin, 2 La Tour, pour la pose de vélux, M. Gabriel Wagnez, 19 rue de la Fontaine, pour une clôture et portail. M. Poulet Michel, 14 route d'Erquy, réfection de la toiture et pose de vélux. Mme Laëtitia Hervé, 9 route de la Forge pour une réfection de toiture et construction d'un préau. Mme Pascal Lerat, 5 rue de la Haie, pour la pose de trois fenêtres.

➤ *Questions diverses.*

➤ **Lamballe Terre et Mer. Présentation des rapports annuels relatifs au prix et à la qualité du service public d'assainissement non collectif, du service de l'eau potable, du service de l'assainissement collectif. Année 2019.**

➤ **2021-008. 4.2 Personnels contractuels. Délibération autorisant le recrutement d'agents non titulaires pour remplacer les agents momentanément absents.**

Conformément à l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient au conseil municipal d'autoriser M. Le Maire à recruter du personnel pour remplacer les fonctionnaires et agents non titulaires momentanément indisponibles.

Le Maire propose de recruter, en tant que de besoin, des agents non titulaires pour remplacer des agents momentanément indisponibles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3-1,

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Vote : **adopté à l'unanimité.**

➤ **2021-009. 4.4 Service technique. Création d'un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences jeunes.**

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat comprise entre 35% et 80% du SMIC horaire brut.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

Monsieur le Maire propose de créer un emploi dans le cadre du parcours emploi compétences.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **DECIDE** de créer, à compter du 1^{er} avril 2021, un poste dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

Intitulé du poste : Agent de maintenance des bâtiments et des espaces verts

Durée du contrat : 11 mois

Durée hebdomadaire de travail : 35 heures

Rémunération : SMIC.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de contrat unique d'insertion et le contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

Vote : **adopté à l'unanimité.**

➤ **2021-010. 5.6 Information du conseil municipal sur le montant total des indemnités allouées à l'ensemble de ses membres au titre de l'année 2020.**

Monsieur le Maire indique qu'en application du nouvel article L.2123-24-1-1 du CGCT (créé par l'article 93 de la loi 2019-1461 du 27 décembre 2019, dite Loi « Engagement et Proximité »), les communes doivent établir chaque année un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés.

Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune.

A. Maire :

| Bénéficiaire | Indemnités versée au titre de la commune | Montant total sur l'année 2020 |
|-----------------|--|--------------------------------|
| HERVE Edmond | 5948.17 | 5948.17 |
| LEBRETON Pascal | 11128.75 | 11128.75 |

B. Adjoint au maire titulaires d'une délégation :

| Bénéficiaires | Indemnités versée au titre de la commune | Montant total sur l'année 2020 |
|---|--|--------------------------------|
| 1 ^{er} adjoint : LEBRETON Pascal CHRETIEN Dominique | 1572.31 2954.80 | 1572.31 2954.80 |
| 2 ^{ème} adjoint : CHRETIEN Dominique LEFEBVRE Jean-Claude | 1572.31 2954.80 | 1572.31 2954.80 |
| 3 ^{ème} adjoint : HOUZE Haude SIMEON Lidwine | 1583.08 2954.81 | 1583.08 2954.81 |
| 4 ^{ème} adjoint : LEFEBVRE Jean-Claude BARBEDIENNE Jean-Luc | 1572.31 2954.81€ | 1572.31 2954.81€ |

D. Récapitulatif

Le montant total des indemnités de toute nature versées aux membres du Conseil Municipal au titre de leur mandat et des fonctions exercées s'établit à la somme de 35196.06 euros.

➤ **Communauté d'agglomération LAMBALLE TERRE ET MER. Point mensuel.**➤ **Urbanisme :**

Permis de construire : M. et Mme Le Guen, 10 rue des Fontenelles, pour une extension.

Déclarations préalables : M Christophe Pousin, 2 La Tour, pour la pose de vélux.

Mme Gabriel Wagnez, 19 rue de la Fontaine, pour une clôture et portail.

M. Poulet Michel, 14 route d'Erquy, réfection de la toiture et pose de vélux.

Mme Laëtitia Hervé, 9 route de la Forge pour une réfection de toiture et construction d'un préau.

Mme Pascale Lerat, 5 rue de la Haie, pour la pose de trois fenêtres.

Mme Gwennaïg Florit, 19 route du Buharay, pour la pose d'une isolation par l'extérieur.

Mme Catherine Celejewski, 2 Basse Rabine, pour un ravalement de façade.

➤ **Questions diverses.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

P. LEBRETON

D. CHRÉTIEN

J-C. LEFEBVRE

L. SIMÉON

J-L. BARBEDIENNE

L. GUYOMAR

N. HUON

N. BLANCHARD

L. BRICHORY

B. BOURGAULT

O. LE PROVOST

J. BOURGAULT

A. GOURANTON

D. GESREL